



Cdd successif puis cdi prime de précarité

Par Nathan44

Bonjour je vien vers vous car j'ai un problème avec mon employeur, j'ai signé chez lui 14 cdd d'affilé d'une semaine (remplacement maladie) . Il me propose un cdi à la suite du 14 eme cdd , je lit sur internet qu'il est censé me verser ma prime de précarité pour les 13 dernier contrat et non le 14 eme car il me fait signer un cdi et mon patron me dit qu'il ne doit pas me les verser car il me fait signer un cdi . J'espère que vous allez m'éclairer cordialement .

Par morobar

Bonjour,
Le problème est cette succession de 14 contrats.
La probabilité de la régularité est infime bien que non nulle.
SI tel est le cas, la prime de précarité est bien due sur les 13 contrats échus et bien sur non due sur le dernier contrat qui a débouché sur un CDI.

Par Nathan44

Bonjour merci pour votre réponse ! J'ai juste du mal à comprendre votre phrases : La probabilité de la régularité est infime bien que non nulle . Merci encore et bonne journée à vous.

Par morobar

C'est la succession de 14 contrats qui pose problème.
C'est une situation impossible ou presque.
Il faut donc préciser comment et pourquoi vous avez pu enchaîner 14 contrats CDD au même endroit.

Par Nathan44

Ah d'accord bah c'est dans une grande surface ils m'on fait des contrat d'une semaine pour remplacer un salarié en arrêt maladie , j'ai donc enchaîner 14 contrat d'une semaine et à la fin du 14eme contrat on m'a proposé ce cdi .
Cordialement